

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RECRUTEMENT DIRECT DANS LE CORPS DES MAGISTRATS
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL au titre de 2024**

Sous peine de forclusion, les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le
mercredi 2 août 2023, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CONSEIL D'ETAT - Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements - Concours TACAA 2024
1 place du Palais Royal – 75100 PARIS Cedex 01

A QUEL CONCOURS CANDIDATEZ-VOUS ? (cochez impérativement l'unique case correspondante)

<input type="checkbox"/> EXTERNE	Vous devez être titulaire de l'un des diplômes exigés pour se présenter au premier concours d'entrée à l'Institut national du service public conformément à l'article 8 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public.
<input type="checkbox"/> INTERNE	Vous devez être fonctionnaire ou magistrat de l'ordre judiciaire ou autre agent public civil ou militaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A ou assimilé et justifiant de quatre années de services publics effectifs au 31 décembre 2023.

A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES :

Civilité : **Monsieur** **Madame**

Nom marital/nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

CP :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Adresse électronique ⁽¹⁾ :

(écrire **très** lisiblement)

Situation professionnelle :

Diplôme le plus élevé obtenu :

DOCUMENTS À FOURNIR IMPERATIVEMENT AVEC LE PRESENT DOSSIER :

TOUS LES CANDIDATS	La copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.
Concours EXTERNE	La copie du titre ou du diplôme le plus élevé obtenu ou une attestation de réussite dûment authentifiée (aucun relevé de notes ne pourra être pris en compte).
Concours INTERNE	Pour les fonctionnaires, un état des services établi par la direction du personnel dont vous dépendez, indiquant clairement votre grade, la durée totale de vos services publics effectifs, votre affectation ou, pour les autres agents publics, tous documents permettant de se prononcer sur votre recevabilité.
Candidats n'ayant pas fourni d'adresse électronique valide ci-dessus	2 enveloppes autocollantes (format 160 x 230 mm) pour l'envoi des convocations, affranchies au tarif en vigueur pour un pli recommandé avec accusé de réception d'un poids de 20g, libellées au recto à l'adresse du candidat. Les bordereaux d'envoi avec AR (avis de réception) seront collés au verso. La case destinataire sera libellée aux nom et adresse du candidat et la case expéditeur sera ainsi libellée : Conseil d'Etat-Direction des ressources humaines-Bureau des recrutements-Concours TACAA 2024- 1 place du Palais Royal-75100 Paris Cedex 01
Candidats reconnus travailleurs handicapés	Si vous sollicitez un aménagement des épreuves, vous devez joindre un courrier à l'attention de la présidente du jury accompagné d'un certificat médical d'un médecin agréé ⁽²⁾ précisant le type d'aménagement nécessaire et le cas échéant une décision en cours de validité de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (commission exerçant au sein de chaque maison départementale des personnes handicapées - MDPH).

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ? : **Oui** / **Non**

Je certifie sur l'honneur : - que les renseignements figurant sur le présent dossier sont exacts ; - remplir les conditions générales d'accès à un emploi de la fonction publique ; - remplir les conditions particulières relatives à l'inscription aux concours, régies par le code de justice administrative.

Fait le

Signature du candidat

Dispositions légales : le recrutement des membres des juridictions administratives peut donner lieu, lors d'enquêtes administratives préalables, à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi du 18 mars 2003 (décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005). Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à apprécier la recevabilité des candidatures aux concours de recrutement direct dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel. Le destinataire des données est le bureau des recrutements de la direction des ressources humaines du Conseil d'Etat. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez obtenir la communication d'informations vous concernant, veuillez-vous adresser au bureau destinataire dont l'adresse figure dans l'en-tête. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

⁽¹⁾ Adresse électronique valide où le candidat recevra directement ses convocations.

⁽²⁾ Liste des médecins agréés, établie dans chaque département, disponible sur le site internet de la préfecture, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction départementale de la cohésion sociale.